



Règlement 2016 :

La sélection se fera par l'intermédiaire d'un dossier de candidature disponible sur notre site ou demandé par courrier à l'adresse de l'association.

Chaque artiste devra remplir son dossier de candidature :

- Sur notre site : www.art-magrie.com
- En version papier à retourner à : L'Art s'invite à Magrie - Espace Max Savy - 11300 Magrie

Le Dossier de candidature comportera 3 photos de bonne qualité représentatives de votre travail. Elles représenteront de préférence des œuvres que vous comptez exposer à Magrie.

Ces photos seront soumises au comité de sélection, ainsi qu'une présentation de votre démarche artistique (4 à 5 lignes).

Les photos pourront être téléchargées avec le dossier de candidature numérique ou adressées par courrier. En cas de téléchargement, fichier .pdf ou .jpeg, maximum 2 Mo et minimum 900 pixels en largeur ou en hauteur.

**La date limite pour l'envoi des inscriptions
est fixée au 30 Juin Impérativement, dernier délai.**

Chaque artiste disposera de 3 m linéaires. Les copies seront refusées. Les organisateurs se réservent le droit de refuser les œuvres non conformes aux critères de sélection.

La répartition des artistes se fera par le comité d'organisation. Les artistes devront fournir leurs matériels d'installation : supports éventuels, chaînes, crochets.

La commune et l'association mettant à disposition à titre gracieux les espaces d'exposition et ne prélevant aucune commission sur les ventes, ne sont pas diffuseurs d'art. Les ventes éventuelles se feront sous l'entière responsabilité des artistes qui devront se conformer avec la réglementation fiscale.

Ils se relayeront pour assurer en permanence pendant les heures d'ouverture, la garde des lieux d'exposition.

Chaque participant autorise, gracieusement, l'association « l'Art s'invite à Magrie » à utiliser toutes les images relatives aux œuvres dans les différents supports de communication et à les diffuser dans les différents médias.

Les organisateurs et la Mairie de Magrie déclinent toutes responsabilités en cas de vol, perte ou dégradations diverses. Les artistes censés connaître la législation en vigueur dans le monde de l'art devront contracter une assurance personnelle.

Organisation :

L'installation des œuvres, s'effectuera le Jeudi 29 Septembre de 9h à 18h non stop et le Vendredi de 8h à 12h dernier délai. La circulation des véhicules sera interdite à partir de 12h.

Un parking sera réservé aux exposants.

Les lieux d'exposition seront ouverts le Vendredi 30 Septembre de 13h30 à 17h30, les Samedi 1^{er} et Dimanche 2 Octobre de 10h à 18h.

Une avant première où sont invités tous les artistes est prévue le Vendredi soir à partir de 18h.

L'inauguration officielle est prévue le Samedi à 11h00.

Une soirée festive sera organisée le Samedi soir à partir de 18h30.

A l'issue du salon, des prix seront décernés par le jury le dimanche 2 octobre à 18h.

La récupération des œuvres est sous la responsabilité des participants qui pourront y procéder à partir du dimanche 2 octobre après 18h. Nous contacter à l'avance s'il y a impossibilité. Les artistes s'engagent à ne pas retirer leurs œuvres avant l'heure de clôture mais pourront remplacer les œuvres vendues.

Une participation de 25 € est demandée à chaque exposant.

Le chèque de règlement, libellé à l'ordre de « l'Art s'invite à Magrie » devra être envoyé par courrier pour valider la candidature avant le 30 juin et sera retourné en cas de non sélection.